Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221005

L'an deux mil vingt-deux, le 27 octobre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation 20 octobre 2022

Date d'affichage 20 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents:

33 Votants:

40

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, BRUNEAU Annick, membre suppléant.

Étaient excusés:

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA

M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à Isabelle DAVID M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT M. MERCIER Marc donne pouvoir à Catherine MENU

Mme GAUTIER Cindy

Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET: GEMAPI- SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DU LOIR ET DE LA BRAYE Election des représentants

Au vu de la délibération n°20220504 du 18 mai 2022, portant sur la création du syndicat mixte des bassins versants du Loir et de la Braye au 1er janvier 2023 et sur l'approbation des futurs statuts du syndicat mixte des bassins versants du Loir et de la Braye.

Monsieur le Président indique la que collectivité doit désigner 6 représentants qui siègeront au comité syndical du syndicat mixte des bassins versants du Loir et de la Braye.

Monsieur le Président informe que sont proposés comme représentants GEMAPI au Syndicat Mixte des Bassins versants du Loir et de la Braye :

Monsieur LEBERT Philippe, Vice-Président communautaire et Maire de la Chapelle Huon,

Monsieur MERCIER Marc, Conseiller communautaire et Maire de Saint-Calais,

Monsieur LEROY Michel, Président de la communauté de communes et 4ème Adjoint de Bessé-sur-Braye,

Monsieur HUREAU Michel, Conseiller Municipal de Vancé,

Monsieur LAFRESNAYE Laurent, 3^{ème}Adjoint de Cogners, Monsieur RADENAC Alexandre, Conseiller Municipal de Vibraye.

Monsieur le Président précise que l'élection des représentants doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- DESIGNE Messieurs HUREAU Michel, LAFRESNAYE Laurent, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MERCIER Marc, RADENAC Alexandre, représentants GEMAPI au Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 octobre 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE

10, Rue Saint-Pierre 72120 SAINT-CALAIS